

Décision n° 2022-43 du 13 avril 2022
portant nomination du chef par intérim du groupe voies et plates-formes d'infrastructures de l'agence de Strasbourg de la direction territoriale Est

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

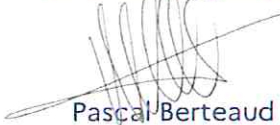
Monsieur Alain Hebting, ingénieur des travaux publics de l'État, est nommé chef par intérim du groupe voies et plates-formes d'infrastructures de l'agence de Strasbourg de la direction territoriale Est, à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'à l'arrivée de son successeur sur ce poste.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 13 avril 2022

Le directeur général


Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 14/04/22

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

